Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le





Conseillers afférents au conseil municipal: 15

Conseillers en exercice: 15

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 15 (13 présents et 2 pouvoirs)

Date de la convocation du conseil municipal: 28 mai 2021

Date d'affichage: 28 mai 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le sept juin, à 19h

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François DEYSSON, maire.

Présents: Aurélie CADIN, Emmanuel CENDRIER, Charles-Louis de ROYS, François DEYSSON, Franck ETANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Nadia LEFAY, Jean-Paul LENFANT, Patrick REBEYROL, Antonio TAPADAS, Carlos VALERO

Pouvoirs: Chantal BRIANE donne pouvoir à Louis de ROYS, Nadia LEFAY donnant pouvoir à Mélanie LAMOTTE

Absents:

<u>Secrétaire de séance</u>: Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7.1/2021-037

OBJET: DÉCISION MODIFICATRICE DU BUDGET COMMUNAL (DM nº 1)

Jacques ILLIEN explique que à la suite du vote du budget primitif 2021 de la commune, le 22 mars dernier, les montants votés, en fonctionnement et en investissement, ont été pris en charge par la Trésorerie de Montereau, au niveau des chapitres et des articles.

Cependant, des correctifs doivent être apportés au niveau des produits de cessions, à la suite de la prévision de la vente du terrain rue des Sainfoins. Dans le respect de la comptabilité M14, les produits de cessions doivent être imputés en section d'investissement uniquement, en recettes, au chapitre 024.

Il faut donc supprimer toutes les écritures relatives à cette vente, en dépenses/recettes, au budget de fonctionnement et créditer le chapitre 024 du montant prévu de la vente, à savoir 66 000 €, en investissement.

Pour garder un budget équilibré en investissement, il est nécessaire de procéder à des réajustements au chapitre 21, réajustements qui tiennent compte des dépenses non prévues mais engagées par le conseil municipal, depuis le vote du budget.

<u>Jacques ILLIEN propose</u> d'adopter cette décision modificative n° 1 (DM1), présentée en séance du conseil municipal, par, ayant pour objet de procéder à la correction des écritures suivantes :

Chapitre fonctionnement	Article	Budget primitif 2021		BP VOTE	DM1	Total budget
Dépenses						
042	675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		66 000,00 €	-66 000,00 €	0,00€
Recettes						
77	775	Produits des cessions d'immobilisations		66 000,00 €	-66 000,00€	0,00€
Chapitre d'investissement						
Recettes						
024		Produits des cessions		0,00€	66 000,00 €	66 000,00 €
Dépenses						
020		DEPENSES IMPREVUS		0,00€	21 000,00 €	21 000,00 €
21	21312	Bâtiments scolaires	chaudières	72 258,00 €	16 953,53 €	89 211,53 €
	21311	Hôtel de Ville	Chaudières	120 778,96 €	21 585,21 €	142 364,17 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	Isoloirs + cabines	0,00€	664,80€	664,80 €
	2184	Mobilier	Chariot+Tables+Grilles	0,00€	3 196,46 €	3 196,46 €
	21568	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 Extincteurs+Arceaux de protection	0,00€	400,00€	400,00 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 ordinateur + 1 projecteur	7 848,00 €	2 200,00 €	10 048,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à des membres présents ou représentés, la décision modificatrice du budget, telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, Pour extrait certifié conforme, à VILLECERF, le 7 juin 2021, Acte rendu exécutoire après publication, le 8 juin 2021. Le maire, François DEYSSON

